

NOUVELLES DE L'APRUM

NOUVELLES du 5 mai 2005

LETTRE DU 5 MAI 2005

Chère collègue, cher collègue,

Le temps qui passe, dont les moments antérieurs ne sont accessibles que via une mémoire dont la fiabilité n'est pas à toute épreuve, ramène tout de même, dans l'une ou l'autre des positions que la terre occupe sur l'écliptique, des périodes « à réjouissances-variables ». En voici une qui nous comble d'aise. En effet, le printemps commence à se manifester dans les bourgeons qui éclatent ici et là. Bientôt les fleurs nous arriveront apportant qui leurs couleurs qui leur arôme et qui leur pollen lequel, malheureusement, gâtera un tantinet l'existence des victimes d'allergies. L'APRUM se prépare aux activités de cette période de l'année; vous en trouverez quelques éléments dans les paragraphes qui suivent.

NOMINATION D'UN RECTEUR

Au moment où se termine le mandat du recteur Robert Lacroix, au cours duquel l'Université de Montréal a connu un développement exceptionnel et à propos duquel il conviendra de formuler des commentaires appropriés en temps utile, voici que se fait entendre la rumeur d'une sorte de divergence entre les avis exprimés au sujet de la décision prise par le Conseil de l'Université (le Conseil) de confier à monsieur Luc Vinet le poste de recteur pour un mandat débutant le 1^{er} juin prochain. On constate, d'une part, que la communauté universitaire semble généralement convaincue que le recteur désigné possède les qualifications requises (impressionnante carrière d'enseignant et de chercheur, expérience acquise dans la gestion universitaire à un haut niveau dans un établissement de réputation internationale) pour assumer adéquatement les responsabilités que le Conseil a décidé de lui confier. On est conscient, d'autre part, de l'existence d'un vif sentiment de frustration chez ceux et celles qui étaient d'avis que la décision du Conseil aurait dû obligatoirement aller dans le sens de la recommandation du Comité de consultation (le Comité). Voyons de plus près.

Les faits.

- Le long processus de consultation de la communauté universitaire en vue de la nomination d'un recteur (d'une rectrice), s'est déroulé en conformité avec les dispositions de la charte et des statuts. Le Comité a présenté son rapport au Conseil et exposé les raisons qui l'ont conduit à ne recommander qu'une seule des personnes en lice. Le rapport du Comité comportait un addenda véhiculant

une demande formulée par deux des membres à l'effet que le Conseil considère les deux autres personnes en lice comme étant rectorables.

- Le Conseil, après avoir longuement échangé avec le Comité, a rencontré individuellement chacune des trois personnes en lice. Puis, lors d'une séance tenue le samedi 19 mars, le Conseil a constaté qu'une importante majorité de ses membres favorisait la nomination de Luc Vinet. Se conformant à l'une des dispositions des statuts, le Conseil a de nouveau rencontré le Comité pour le consulter avant de prendre une décision finale. Puis, le Conseil a choisi à l'unanimité monsieur Luc Vinet pour occuper le poste de recteur de l'UdeM à compter du 1^{er} juin 2005.
- Lors de la séance tenue le 11 avril dernier, « les membres de l'Assemblée universitaire ont manifesté leur appui au nouveau recteur », via une proposition adoptée à la majorité des voix, « l'assurant de leur pleine collaboration », selon le texte que signait madame Paule des Rivières dans FORUM (18 avril 2005). L'Assemblée a également adopté, à la majorité des voix, une résolution demandant au Conseil de lui faire connaître les raisons qui l'ont motivé à ne pas retenir la candidature recommandée unanimement par le Comité.
- En réponse à cette demande, le Chancelier de l'université, monsieur André Caillé, a fait parvenir à chaque membre de l'Assemblée universitaire un long texte dans lequel il fait état des éléments qui ont conduit le Conseil à nommer monsieur Luc Vinet. Il y fait ressortir, à juste titre, que le Conseil, de même que le Comité, doivent garder confidentiels les renseignements de nature nominative. Le texte de la lettre du Chancelier a paru dans le journal FORUM, livraison du 18 avril, et est disponible à la rubrique iFORUM du site de l'Université de Montréal [www.iforum.umontreal.ca].
- Les professeurs membres du Conseil – Pierre-Paul Côté (droit), Luc Granger (psychologie), Diane Labrèche (droit), Dominique Maestracci (médecine), Claude Manzagol (géographie) et Jean McNeil (urbanisme) – ont jugé bon de faire parvenir aux professeurs et professeures, via le secrétaire général, une lettre où ils font état des éléments qui les ont motivés à être solidaires de la décision prise par le Conseil. Le texte est disponible au secrétariat général.

Les commentaires

- Le processus de consultation qui a conduit à la décision prise par le Conseil s'est déroulé en conformité avec les dispositions pertinentes des statuts; il n'y a donc eu ni abus de pouvoir ni irrégularité dans la prise de décision.
- À l'évidence, il conviendra, en temps utile **et à froid**, de revoir avec toute la rigueur requise l'ensemble du processus de consultation en vue de la nomination d'un recteur à l'Université de Montréal. Au cours du réexamen de l'ensemble de la situation, l'expérience de la chose universitaire, que les membres de l'APRUM ont acquise tout au long des années, pourrait constituer une contribution importante dans les réflexions que la communauté universitaire entreprendra au cours des mois (années!) qui viennent.

Avant de terminer, j'invite les collègues de l'APRUM à s'exprimer au sujet de cette importante phase de la vie d'universitaire que constitue la nomination d'un recteur. La rubrique opinions libres du site de l'APRUM, qui vous est accessible, accueillera avec gratitude les commentaires ou suggestions que vous aimeriez formuler. Contactez le secrétariat de l'APRUM (514-343-7635) qui prendra alors les mesures appropriées pour donner suite à vos désirs.

NÉCROLOGIE

La communauté universitaire vient d'apprendre la triste nouvelle du décès, survenu le 16 avril dernier, du professeur émérite René J.A. Lévesque. Animé d'un dynamisme remarquable, il a fortement marqué de son influence les secteurs où il s'est déployé. Après avoir terminé des études de premier cycle en physique, il gagne les USA (Northwestern University) où il obtient un Ph.D. en physique nucléaire (1957). Deux années de recherches post-doctorales à l'University of Maryland le qualifient, par la suite, pour le poste de professeur adjoint que lui offre notre Département de physique.

Presque d'entrée de jeu, on lui confie la préparation du dossier que l'Université se propose de présenter au Conseil national de recherche du Canada en vue de l'obtention de l'accélérateur du Laboratoire de physique nucléaire de Chalk River alors devenu disponible. Les démarches ayant porté fruit, le professeur Lévesque s'emploie à mettre sur pied et à diriger le Laboratoire de physique nucléaire – lequel porte maintenant son nom – dont la réputation a tôt fait de se répandre outre frontière.

Tout en dispensant un enseignement qui enthousiasme ses étudiants, et en participant à des activités de recherche de haute qualité, il accepte, graduellement, de porter le poids du jour dans des postes importants de la gestion universitaire : directeur de son département, doyen de la Faculté des arts et des sciences (FAS) puis vice-recteur à la recherche. L'Université reconnaît ses mérites exceptionnels en le nommant professeur émérite. À la fin de son mandat, il accepte la présidence de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada et y joue un rôle majeur sur la scène nationale.

Il est dommage que les dernières années de sa vie, alors qu'il est victime d'une grave insuffisance cardio-pulmonaire, ne lui aient pas permis de continuer de parcourir sur son vélo sophistiqué les routes des USA et de Italie. René J.A., comme on l'appelait couramment, a marqué du sceau de sa forte et engageante personnalité le monde universitaire, ses collègues, ses étudiants et les personnes qui l'aimaient. On te regrettera longtemps, cher René.

ASSURANCE-SANTÉ

Donnant suite au long texte que je consacrais à cette rubrique dans ma lettre du 21 mars dernier, je suis en mesure de vous informer qu'une entente est intervenue entre

l'Université de Montréal et Croix-Bleue – avec la participation d'un représentant de l'APRUM – au sujet des primes à verser à compter du 1^{er} juin prochain. La Direction des ressources humaines (DRH) vous avisera d'ici peu des montants qui vous concernent personnellement. Qu'en est-il au juste?

Pour les collègues de **65 ans et plus** (Groupe #96775), la prime à verser comportera une augmentation de 27,5% calculée sur la base du taux dit de renouvellement lequel aurait dû s'appliquer en 2004. Je rappelle que le taux effectivement payé (inférieur à ce dernier) résultait de l'utilisation d'une partie du surplus accumulé. La hausse des primes à verser, calculée sur la base du taux effectif, sera de 40%. À l'évidence, la pertinence des propos que je tenais le 21 mars dernier a toujours cours; à l'avenir, il faudra éliminer les variations erratiques des primes. L'APRUM n'aura cesse de s'y employer!

Pour les collègues de **moins de 65 ans** (Groupe #96776), la prime à verser sera quasi identique à celle effectivement versée en 2004 (diminution de 0,3%).

Petites notes : Je me permets (excusez du peu!) de vous livrer quelques réflexions qui me semblent pertinentes, eu égard aux commentaires reçus de votre part.

- La philosophie sous-jacente au consentement de verser une prime d'assurance, quelle qu'en soit la nature, repose sur le besoin de compter sur une protection adéquate en cas de **désastre**. Généralement, on ne se sent pas lésé par l'assureur d'avoir payé pendant longtemps le coût des accidents de voiture que l'on n'a pas eus! Il devrait en être de même pour l'assurance-santé.
- Les prestations versées par Croix-Bleue aux personnes participantes ne prennent vraiment d'importance qu'au moment où une maladie grave, un accident où une médication exceptionnelle engendrent des frais considérables. Et qui d'entre-nous est à l'abri de telle situation? En ce domaine, comme dans plusieurs autres, c'est en toute relativité que l'on doit porter jugement sur le coût et les bénéfices en cause.

HOMMAGE À ROBERT LACROIX

J'aurai l'occasion, lors de la parution de nos prochains Grains de sagesse de rappeler les principaux éléments du rectorat de Robert Lacroix. En attendant, il m'est agréable de vous transmettre l'invitation que le vice-recteur Guy Berthiaume vous fait de participer à la fête champêtre qui permettra à la communauté universitaire de saluer Robert Lacroix au moment où s'approche la toute fin de son mandat. Le **rendez-vous** : à midi le 17 mai à la cafétéria Chez Valère située au Pavillon 3200, rue Jean-Brillant, alors qu'un léger goûter sera servi.

D'UNE CHOSE À L'AUTRE

Les Grains de sagesse

Une équipe est présentement à l'œuvre pour préparer le prochain numéro (prévu pour juin 2005) du bulletin de l'APRUM. Vous avez sans nul doute des idées (au moins une, j'espère!) quant au contenu qu'il devrait avoir. Faites le donc savoir au secrétariat dont je vous rappelle les coordonnées : au téléphone : 514-343-7635; par courriel : aprum@umontreal.ca. Il me tarde, à vrai dire, de vous voir **habiter** cette association qui ne vit que pour vous.

Assemblée générale

Voici que s'approche un des moments forts de la vie de l'Association : la tenue de l'Assemblée générale statutaire des membres qui aura lieu le mercredi 1^{er} juin à 16 h dans la salle M-415 du pavillon Roger-Gaudry. Comme à l'accoutumée, une réception suivra à 17 h 30 dans le Hall d'honneur. Vous trouverez, ci-joint, les documents pertinents : procès-verbal de l'Assemblée générale tenue en juin 2004, l'avis de convocation et l'ordre du jour de la séance du 1^{er} juin 2005, un coupon-réponse (à compléter dans les délais prescrits) et un laissez-passer approprié.

Je vous invite chaleureusement à vous joindre à vos collègues à cette occasion. Il importe que vous apportiez une contribution personnelle aux activités de l'Association et l'alimentiez de vos avis et de votre expérience.

IN FINE

Je vous prie de ne voir, dans toute cette paperasse qui vous arrive, que mon souci de vous être utile... et, possiblement, agréable!

Ciao!

Jacques St-Pierre
Président
JSP/fsp

Vos coordonnées (adresse, appartement, téléphone, ...) changent?
Dites-le à l'APRUM : (514) 343-7635.